

OPTISTOXX MARS 2015

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

ÉMETTEUR : SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.

Filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale.

GARANT DE LA FORMULE : Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2)⁽¹⁾.

Le souscripteur supporte le risque de crédit de Société Générale, en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :

10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

ÉLIGIBILITÉ : assurance vie (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.



PRIMONIAL
DERIVATIVES

⁽¹⁾ Notations de crédit au 05/02/2015.
Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

OPTISTOXX MARS 2015 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

CARACTÉRISTIQUES

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum.

Un remboursement automatique du capital possible chaque année.

Une indexation à la performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50.

Le versement potentiel d'un coupon de 5 % par an.

Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de performance négative de l'indice excédant -40 %.

Un remboursement du capital initial à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une performance négative excédant -40 % au terme des 10 ans.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Optistoxx Mars 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

*Les titres de créance Optistoxx Mars 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Optistoxx Mars 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

ZOOM SUR L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50

L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 (Euro iSTOXX® Equal Weight Constant 50 index) est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited. Il est équilibré et est composé des 50 actions de l'indice Euro STOXX 50®, indice de référence de la zone Euro. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro STOXX 50® aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retenant un dividende préfixé de 50 points par an.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 ET DE L'INDICE EURO STOXX 50®



L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source : Ingénierie SG et Bloomberg au 26/12/2014. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 24 avril 2015, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS CONDITIONNELS – ANNÉES 1 À 10

CAS FAVORABLE

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est en dessous de son niveau d'origine, mais au moins à 80 % de ce niveau, l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de paiement du coupon⁽¹⁾ :

Coupon de 5 % par an

CAS DÉFAVORABLE : sinon, l'investisseur **ne reçoit pas de coupon au titre de l'année**.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE – ANNÉES 1 À 9

Si la performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est positive ou nulle à l'une des 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾ (à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾), en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie :

Capital

+

Coupon de 7,5 %



Soit 107,5 % du capital

Taux de rendement actuariel brut de 0,81 %⁽²⁾ à 7,46 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie).

Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 10

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation les années 1 à 9, il dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, soit le 24 avril 2025. À la date de constatation finale, le 16 avril 2025 :

CAS FAVORABLE

La performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est positive ou nulle, l'investisseur perçoit⁽²⁾ (le 24 avril 2025), en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie :

Capital

+

Coupon de 7,5 %



Soit 107,5 % du capital

Taux de rendement actuariel brut de 0,73 %⁽²⁾ à 5,19 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie).

CAS INTERMÉDIAIRE

La performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est négative mais n'est pas inférieure à -40 %, l'investisseur perçoit⁽²⁾ (le 24 avril 2025), en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie :

Capital

Taux de rendement actuariel brut de 0,00 %⁽²⁾ à 5,00 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie).

CAS DÉFAVORABLE

La performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est négative et inférieure à -40 %, l'investisseur perçoit⁽²⁾ (le 24 avril 2025), en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie :

Capital

-

Baisse de l'indice Euro iSTOXX®
EWC 50 par rapport à son
niveau d'origine



Soit moins de 60 % du capital

Taux de rendement actuariel brut négatif⁽²⁾ (mais pouvant être égal au maximum à 0,62 % dans le cas où le coupon annuel de 5 % aurait été perçu chaque année au cours de la vie du produit).

L'investisseur peut donc subir une perte partielle ou totale de son capital.

⁽¹⁾Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

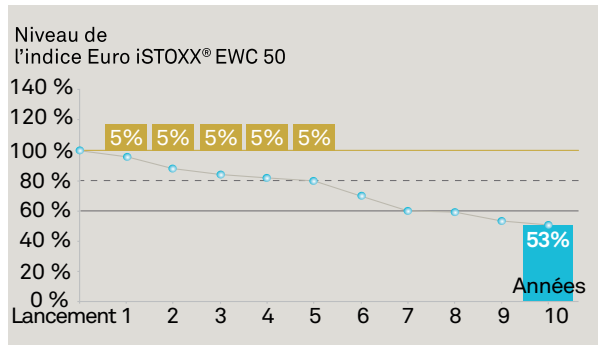
⁽²⁾Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

BAISSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 40 % L'ANNÉE 10



Aux 9 dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

Aux dates de constatation de l'année 1 à l'année 5, l'indice clôture à chaque fois au-dessus du seuil de versement des coupons. L'investisseur reçoit alors un coupon de 5 % par an au titre de ces années.

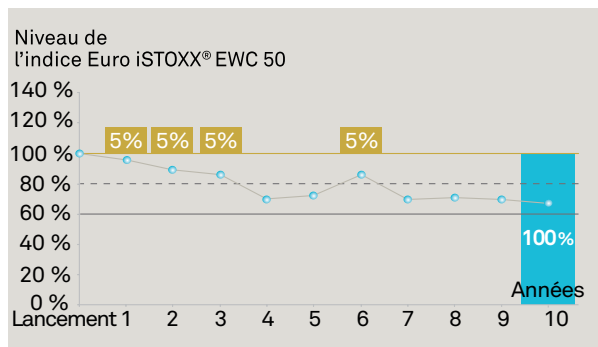
À la date de constatation finale, l'indice clôture à 53 % de son niveau d'origine, en dessous du seuil de protection du capital. Le capital est donc amputé d'une baisse de 47 % et l'investisseur perçoit à l'échéance 53 % du capital⁽¹⁾, subissant une perte.

Le Taux de Rendement Actuariel brut de l'investissement est de - 3,08 %⁽¹⁾ (contre - 6,15 % pour un investissement direct dans l'indice Euro iSTOXX® EWC 50).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil de versement des coupons aux 9 dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

BAISSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 40 % À L'ANNÉE 10



Aux 9 dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

Aux dates de constatation de l'année 1 à l'année 3 et de l'année 6, l'indice clôture à chaque fois au-dessus du seuil de versement des coupons. L'investisseur reçoit alors un coupon de 5 % par an au titre de ces années.

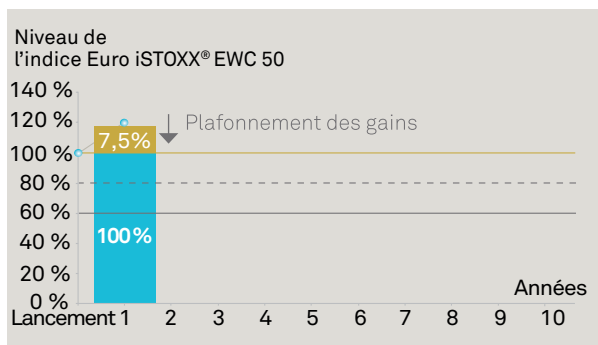
À la date de constatation finale, l'indice clôture à 68 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de protection du capital. L'investisseur ne perçoit donc pas de coupon, mais son capital lui est entièrement restitué⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Actuariel brut de l'investissement est de 2,10 %⁽¹⁾ (contre - 3,78 % pour un investissement direct dans l'indice Euro iSTOXX® EWC 50).

Dans le cas où l'indice clôturerait en dessous du seuil de versement des coupons aux 10 dates de constatation annuelle mais au-dessus du seuil de protection du capital à la date de constatation finale, l'investisseur ne percevrait aucun coupon mais son capital lui serait entièrement remboursé à l'échéance⁽¹⁾ (Taux de Rendement Actuariel brut nul⁽¹⁾ contre un Taux de Rendement Actuariel brut négatif pour un investissement direct dans l'indice Euro iSTOXX® EWC 50).

SCÉNARIO FAVORABLE

FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 À L'ANNÉE 1



À la 1^{ère} date de constatation annuelle, l'indice clôture à 115 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. L'investisseur récupère donc, au terme de la 1^{ère} année, son capital par anticipation, augmenté d'un coupon de 7,5 %, soit un total de 107,5 % du capital⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Actuariel brut de l'investissement est de 7,46 %⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50, égal à 14,91 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement en hausse par rapport à son niveau d'origine à l'une des 9 dates de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50, du fait de la fixation des coupons à 5 % par an.

- Niveau de remboursement
- Coupons versés
- Seuil de versement des coupons
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Evolution de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur.

AVANTAGES

L'investisseur a l'opportunité de recevoir un coupon de 5 % par an si l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 enregistre une performance supérieure ou égale à -20% par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation annuelle.

Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 10 ans, mais aussi par anticipation : la stabilité ou la moindre hausse de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation annuelle suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un coupon total de 7,5 % et qu'Optistoxx Mars 2015 prenne fin.

Un remboursement du capital initial à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 clôture au moins à 60 % de son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance, dans le cas où l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine. En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.

L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

Le Taux de Rendement Annuel brut est plafonné à 7,46 % même si l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 offre un rendement supérieur.

L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est calculé net d'un dividende constant de 50 points.

La valeur d'Optistoxx Mars 2015 à l'échéance des 10 ans sera très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 %.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 et 10 ans.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0012435196
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale)
Garant de l'Émetteur	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2. Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment)
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Éligibilité	Compte-titres et assurance vie (actif représentatif d'une unité de compte)
Sous-jacent	L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 - Ticker Bloomberg : ISXEC50 Index
Frais	Société Générale paiera à Primonial en sa qualité de distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 1,2 % maximum du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Souscription	Du 30 janvier 2015 au 24 avril 2015
Date de constatation initiale	24 avril 2015
Dates de constatation annuelle	18 avril 2016 (année 1) ; 13 avril 2017 (année 2) ; 17 avril 2018 (année 3) ; 16 avril 2019 (année 4) ; 17 avril 2020 (année 5) ; 19 avril 2021 (année 6) ; 14 avril 2022 (année 7) ; 17 avril 2023 (année 8) ; 17 avril 2024 (année 9)
Dates de paiement des coupons annuels	25 avril 2016 (année 1) ; 24 avril 2017 (année 2) ; 24 avril 2018 (année 3) ; 25 avril 2019 (année 4) ; 24 avril 2020 (année 5) ; 26 avril 2021 (année 6) ; 25 avril 2022 (année 7) ; 24 avril 2023 (année 8) ; 24 avril 2024 (année 9) ; 24 avril 2025 (année 10)
Dates de remboursement anticipé	25 avril 2016 (année 1) ; 24 avril 2017 (année 2) ; 24 avril 2018 (année 3) ; 25 avril 2019 (année 4) ; 24 avril 2020 (année 5) ; 26 avril 2021 (année 6) ; 25 avril 2022 (année 7) ; 24 avril 2023 (année 8) ; 24 avril 2024 (année 9)
Date de constatation finale	16 avril 2025
Date d'échéance	24 avril 2025
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Valorisation	Quotidienne et publiée au moins une fois tous les 15 jours sur les pages Reuters, Bloomberg et Fininfo. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande en permanence. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Pricing Partners (société indépendante).
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de marché** - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 28 janvier 2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.****

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Événements extraordinaires affectant les sous-jacents : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Agrément - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. **Garantie par Société Générale** - Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Performances sur la base de performances brutes** - Les coupons éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** - Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTS QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S. **Avertissement relatif à l'Indice** - L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'indice. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour tout renseignement, contacter Primonial Derivatives au 01 44 21 71 36

DISTRIBUTEUR

PRIMONIAL - Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance, Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148. Transaction sur immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris conférant le statut d'Agent Immobilier ; garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 19 avenue de Suffren - CS 90 741 - 75345 Paris CEDEX 07.

OPTISTOXX MARS 2015, UN PRODUIT DÉVELOPPÉ EN EXCLUSIVITÉ POUR PRIMONIAL DERIVATIVES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex. Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris. Société Anonyme - Capital Social : 202,50 395 998 au 8 janvier 2014 B 222 120 552 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 13 000 222 120 552. Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

